

INFORMATIONS ADDITIONNELLES SPECIFIQUES AUX INVESTISSEURS LUXEMBOURGEOIS

Cet addendum daté de Avril 2023 (l'« Addendum ») au prospectus du fonds BNP Paribas Diversipierre (le « Fonds ») daté du 31 mars 2023 contient les informations spécifiques à la commercialisation du Fonds à des investisseurs de détail luxembourgeois comme requis par l'Article 46 de la loi luxembourgeoise sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs datée du 12 Juillet 2013 (« Loi GFIA ») et en accord avec le règlement de la CSSF N°15-03 qui arrête les modalités d'application de l'Article 46 de la Loi GFIA sur la commercialisation de fonds d'investissement alternatifs de droit étranger aux investisseurs de détail au Luxembourg (le « Règlement CSSF 15-03 »).

Le Fonds est une Société de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable et est constitué sous la forme d'une S.A. à conseil d'administration. Il est géré par la société de gestion de portefeuille BNP Paribas Real Estate Investment Management France, qualifié de Gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs (le « GFIA ») selon la directive GFIA. Le Fonds est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). Le Fonds est qualifié de fonds d'investissement alternatif (« FIA ») au sens de la Directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 Juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs (« Directive GFIA »).

Informations par rapport à la distribution du Fonds aux investisseurs de détail au Luxembourg :

Le GFIA a demandé l'autorisation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF ») afin de commercialiser le Fonds au Luxembourg en accord avec les requis et modalités d'application de l'Article 46 de la Loi GFIA et du Règlement CSSF 15-03.

Risques inhérents à la politique d'investissement du FIA étranger :

Les informations relatives aux risques inhérents à la politique d'investissement du Fonds sont décrites dans le prospectus BNP Paribas Diversipierre aux pages 13 à 16 section « 2.4 Profil de risque ».

Frais et commissions mis à charge des actionnaires du FIA étranger :

Les informations relatives aux frais et commissions mis à la charge des actionnaires du Fonds sont décrites dans le prospectus BNP Paribas Diversipierre aux pages 19 à 23 sections « 3.5 Commissions de souscription et de rachat » et « 4. Frais – Commissions ».

Agent en charge des facilités à Luxembourg

Le Fonds a désigné BNP PARIBAS S.A, succursale de Luxembourg dont les bureaux se trouvent au 60, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg comme agent en charge des facilités du Fonds au Luxembourg, en vertu de l'article 46-1 de la Loi GFIA.

L'agent en charge des facilités au Luxembourg devra traiter les ordres de souscription, de rachat et de remboursement et effectuer les autres paiements aux investisseurs de détail luxembourgeois portant sur les actions du Fonds, conformément aux documents du Fonds. L'agent en charge des facilités devra également informer les investisseurs de détail luxembourgeois de la manière dont les ordres de souscription, de rachat et de remboursement peuvent être passés et des modalités de versement des recettes provenant de rachats et de remboursements.

L'agent en charge des facilités au Luxembourg est en charge de faciliter le traitement des informations relatives à l'exercice des droits des investisseurs de détail luxembourgeois découlant de leur investissement dans le Fonds au Luxembourg.

L'agent est en charge de mettre à la disposition des investisseurs de détail luxembourgeois pour examen et pour l'obtention de copies, les informations et les documents requis au titre des articles 20 et 21 de la Loi GFIA.

Arendt Regulatory & Consulting S.A. fait office de point de contact pour communiquer avec la CSSF.

Listing des prix

La Valeur Liquidative et le nombre d'Actions émises par le Fonds sont disponibles sur le site internet www.reim.bnpparibas.fr

L'endroit où le dernier prospectus / document d'émission du FIA, ses documents constitutifs et les derniers rapports financiers sont disponibles:

Les statuts, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'Actionnaire auprès de :

BNP Paris Real Estate Investment Management France (Direction des Relations Clients)

50 cours de l'Île Seguin

92 100 Boulogne-Billancourt Cedex+33(0)1 55 65 23 55 (de 8 heures 30 à 17 heures)

Et sur le site www.reim.bnpparibas.fr par téléchargement.

Toute demande d'information relative au Fonds peut être adressée à :

BNP Paribas Real Estate Investment Management France

50 cours de l'Île Seguin 92 100 Boulogne-Billancourt

Cedex+33(0)1 55 65 23 55 ; reim-

bnpparibas@bnpparibas.fr www.reim.bnpparibas.fr

Avis aux investisseurs

Les avis aux investisseurs sont disponibles sur le site www.reim.bnpparibas.fr, excepté en ce qui concerne les convocations aux assemblées générales qui seront publiées dans le journal Luxemburger Wort.